

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 110

présenté par
M. Laffineur

ARTICLE 81

À l'alinéa 8, substituer à la référence :

« L. 2334-41 »,

la référence :

« L. 2334-40 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le changement de numérotation prévu à l'article 82.